

**PROCES-VERBAL**  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE  
« **ALLIANCE NORD OUEST** »

L'an deux mille onze, le deux février à vingt heures quinze, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André-Lez-Lille, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

**Membres titulaires :**

DEPLANQUE Jean-Michel, DEPRICK Carole, DAUBRESSE Marc-Philippe, COUSIN Yvon, CAUDRON Christophe, ASTRUC Brigitte, MAIFFRET Christine, REYNAERT Claude, BRIFFAUT Jean-Jacques, KRIEGER Christiane, MAZEREEUW Alain, VARINGOT Daniel, JANSSENS Daniel, SAS Michel, GILLON Martine, CARTON Gérard, JANSSENS Claude, HOUSSIN Jacques, DERVYN Olivier, HENNO Olivier, MIELKE Eric, DELAPLACE Rudy, PROVO Bernard, GREGOIRE Francis, SOMON Nadine, COURION Marlène, LOOSVELT Michel, BRUNEEL Jean-Claude, LEFEBVRE Roger, DELAHAYE Michel, HALLYNCK Rose-Marie.

**Membres suppléants avec Voix Délibératives :**

CHASSARD Francis, COFFYN Bernard, ACHOURI Ali, JILCOT Claudie, BOUCAUT Daniel, CALAIS Philippe, DUBREUCQ André, AKONOM Stéphane.

**Membres titulaires absents, excusés :**

DELEBARRE Jean, PLATTEAU Thierry, BEADES Miguel, VANGOETHEN Cédric, MUSMEAUX Roseline, SAVARY Thérèse, SOMAIN Véronique, PENNEQUIN Pierre, DUTRIAUX Thérèse, EURIN Jean-Pierre, LAHOUSTE Pascale, DESRUMEAUX Michel, LECLERCQ Bernard.

**Secrétaire de séance :** Mademoiselle Marlène COURION.

**Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le** 26 janvier 2011

**Nombre de membres en exercice :** 44

## **01-11 : INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES SUITE A LA MODIFICATION DES STATUTS**

Par délibération du 25 juin 2010, le comité syndical a adopté la modification des statuts du SIVOM Alliance Nord-Ouest. Cette modification portait notamment sur le nombre de représentants par commune au Comité Syndical.

Les villes concernées par ces modifications ont désigné les membres titulaires et suppléants supplémentaires comme suit :

- Monsieur Michel DESRUMEAUX, titulaire et Monsieur Stéphane AKONOM suppléant, désignés par la ville de Quesnoy-sur-Deûle ;
- Monsieur DERVYN, titulaire, et Madame GOUSSEN, suppléante, désignés par la ville de Verlinghem ;
- Monsieur Jean-Claude BRUNEEL, titulaire, désigné par la ville de Lompret ;
- Messieurs Gérard CARTON et Claude JANSSENS, titulaires, et Messieurs Michel HOUZE et Georges MARANT, suppléants désignés par la ville de Wambrechies.

Aujourd'hui, je vous demande de bien vouloir les accueillir et de procéder à leur installation officielle.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents accueille et procède à l'installation des nouveaux délégués.**

**Francis Chassard** demande à intervenir, en préambule au comité syndical, suite à un article paru dans la voix du Nord ce jour même sur la position des socialistes à la désignation des membres du SIVOM.

Il déclare qu'il n'a pas parlé de « hochet » et souhaite refaire un point publiquement. Pour lui, à partir du moment où le SIVOM n'est pas une machine de guerre contre la communauté, il y a lieu de l'ouvrir à l'opposition. Il constate que seule la ville de Marquette-lez-Lille a fait cette démarche. Pour lui, « il n'est pas illégitime que le parti socialiste soit présent en tant qu'acteur. Ce n'est certes pas une représentation proportionnelle. Mais comme il n'y a pas d'enjeu politique, la représentation de l'opposition serait légitime ». Pour lui, on est dans un schéma social chrétien démocrate qui va sur l'ouverture. Il en remercie le Président du SIVOM.

**Marc-Philippe Daubresse** sur ce point rappelle qu'il appartient aux communes de désigner ses membres représentant au SIVOM et que le SIVOM ne peut interférer dans celle-ci.

**Francis Chassard** souhaite porter une démarche collective. Chaque responsable socialiste posera les questions dans les mêmes formes dans chaque mairie.

**Marc-Philippe Daubresse** répond que la réponse reviendra à chaque maire.

**Bernard Provo** déclare qu'à Pérenchies, un délégué est issu de l'opposition et qu'il n'a été présent que deux fois au comité.

**Marc-Philippe Daubresse** rappelle que par transparence, le principe est que le SIVOM invite tous les titulaires et suppléants au comité syndical.

**Francis Chassard** affirme finalement que si chaque exécutif est libre de fixer les règles, il demande à ce que chacun, sans avoir peur, ose l'ouverture.

### **Informations**

Informations relatives à l'étude conduite sur le Câble

**Bernard Provo** poursuit l'étude lancée sur le câble. La question est de savoir si l'on reste propriétaire du réseau et quel apport financier cela peut représenter pour le Sivom ?

Le cabinet mandaté fera un premier rendu courant mars. Il est proposé alors de revenir devant le comité syndical pour refaire un point sur ce dossier.

Espace Info-Energie

La commission mandatée par les maires se réunira le 11 février prochain pour auditionner les candidats ayant déposé un dossier.

Pour ce qui est de l'agenda 21, **Rose-Marie Hallynck** déclare avoir été sollicitée par certaines villes qui souhaiteraient voir cette réflexion portée par le SIVOM.

**Rose-Marie Hallynck** pense que c'est à chaque ville de faire sa propre démarche et ne souhaite pas s'engager sur cette question au niveau du SIVOM, sachant que certaines sont plus avancées que d'autres. Elle propose néanmoins une rencontre du groupe de travail sur la question.

Schéma territorial de développement

**Daniel Janssens**, en tant que délégué du SIVOM sur le schéma territorial et la mutualisation des moyens prend la parole pour faire l'état des lieux d'avancement du schéma territorial.

Correspondant de territoire du secteur Nord, il rappelle que depuis les réunions qui se sont tenues au SIVOM, les contrats de territoire ont été adoptés à une large majorité en 2010. Une réunion de coordination se tient tous les mois.

Dans le cadre du volet 3, la communauté a transmis un courrier relatif aux agendas 21 intercommunaux. Il constate que certaines communes du sivom sont déjà bien

*avancées, et que d'autres n'ont pratiquement rien élaboré. Il propose que ces dernières se regroupent et fassent acte de candidature au nom de notre intercommunalité.*

*Toujours dans le cadre du volet 3, il informe que la Communauté a pris une délibération ce 28 janvier sur la mutualisation des achats dans un premier temps avec l'UGAP dans le cadre des achats de véhicules, de mobilier et d'informatique. Il pense la démarche intéressante et invite les communes du SIVOM à répondre au courrier que LMCU leur a adressé.*

*Enfin sur le numérique, il y aura des séminaires à la Communauté en mars et juin/ Juillet. Il pense qu'il est intéressant de s'y rendre car il pense que ce dossier doit être traité à un niveau plus large que celui du SIVOM. **Bernard Provo** a d'ailleurs bien insisté auprès de **monsieur Vanderendonck** lors du diagnostic du SCOT de l'urgence de ce dossier.*

**Marc-Philippe Daubresse** répond favorablement quant à l'agenda 21. Concernant le numérique, il rappelle en effet que le SIVOM interpelle depuis longtemps la Communauté sur la question et que maintenant pour le SIVOM, il y avait lieu d'agir, même si le territoire était toujours dans l'attente de l'intervention de LMCU.

**Francis Chassard** demande si dans le cadre des achats groupés de LMCU, les véhicules électriques avaient été prévus.

## **02-11 : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT DE LA VILLE DE WAMBRECHIES**

Suite à la démission de Madame Anne-sophie LESUR de son poste de conseillère municipale, le conseil municipal de la ville de Wambrechies a désigné pour la remplacer Madame Michèle SALADIN, comme déléguée suppléant.

Aujourd'hui, je vous demande de bien vouloir l'accueillir et de procéder à son installation officielle.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents accueille et procède à l'installation de la nouvelle déléguée suppléante de la Ville de WAMBRECHIES.**

## **03-11 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE AVEC LES COMMUNES AYANT TRANSFERE CETTE COMPETENCE AU SIVOM**

Le 25 juin 2010, le conseil syndical du SIVOM Alliance Nord Ouest a adopté une délibération en prenant une nouvelle compétence sur le service civique, avec la volonté de permettre à des jeunes du territoire de s'engager dans ce cadre au service de la collectivité et de répondre à des besoins sociaux et environnementaux identifiés localement.

Par délibération du 16 décembre 2010, le comité syndical a autorisé le SIVOM à signer une convention de partenariat avec Unis-Cité pour l'organisation du service civique sur les communes membres du SIVOM.

Dans ce cadre, il est demandé au comité syndical d'autoriser le président à signer une convention de mise en œuvre du service civique avec chaque commune ayant transféré au SIVOM sa compétence sur le service civique.

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le président à signer la convention de mise en œuvre du service.**

#### **04-11 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2011**

En application de l'article 6 de la loi du 6 février 1992 dite loi « ATR », un débat d'orientation budgétaire est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le SIVOM poursuivra les missions qui sont les siennes à savoir : préparation de Deûle en fête, aide à l'emploi, gestion de l'Ehpad, gestion des archives intercommunales, mise en œuvre du service civique sur son territoire, réflexion sur le devenir du câble et mise en place d'un Espace Info-Energie

Il mettra l'accent cette année sur l'étude du câble afin d'envisager la fin de contrat qui arrive à échéance en 2012. Il poursuivra son travail sur le développement de la mutualisation des moyens par les groupements de commandes en proposant de nouveaux appels d'offre, tout en sachant que ce type de procédures reste lourd et complexe à mettre en œuvre.

En matière de développement durable, il apportera son soutien suite à l'appel à projet pour la mise en œuvre d'un Espace Info-Energie sur son territoire.

Il propose également de programmer cette année des assises dès le mois de septembre pour échanger avec tous les élus de notre territoire sur les projets du SIVOM.

Enfin, il est à préciser que le budget sera augmenté des contributions des villes ayant demandé leur entrée au SIVOM.

#### **1. Les dépenses d'investissement**

En fonction de la date de vente du bâtiment du SIVOM, il pourra être envisagé l'achat d'un terrain situé sur Marquette-lez-Lille et Wambrechies pour la construction de ses nouveaux locaux.

## **2. Les recettes d'investissement**

***Le total des recettes d'investissement réalisées est estimé en 2010 à 101 968.14€. Le total des recettes d'investissement inscrit au budget prévisionnel en 2010 s'élevait à 543 074.57€ dont 435 575.43€ d'excédent d'investissement reporté.***

***Pour 2011, les recettes d'investissement sont regroupées en deux postes de recettes :***

1. les recettes propres sont constituées du remboursement par l'Etat du fond de compensation de TVA (FCTVA), et sont estimées à 9 600€.
2. Les amortissements des immobilisations : Ils sont estimés à 110 100€.

## **3. Les Dépenses de fonctionnement**

Les principales dépenses de fonctionnement prévues pour 2011 reposent sur Deûle en Fête, l'organisation d'un festival du Polar, l'audit stratégique et technique d'analyse du câble, la mise en place du service civique mais également sur le soutien apporté aux associations Mission locale, ALPES et Maison de l'emploi, CLIC, mais aussi sur le fléchage d'un budget à l'office de tourisme.

### **Service civique**

Il est prévu un budget de 15 000 € dans le cadre du partenariat avec Unis-cité et de 17 800 € en dépenses et en recettes qui correspond au conventionnement avec les villes pour la prise en charge des 100€50 mensuels.

A noter dans le cadre du service civique, le partenariat avec des associations et entreprises qui vont participer gracieusement à la formation des jeunes.

### **Deûle en Fête 2011**

Les grands axes du programme de la manifestation seront repris. La fête sera comme tous les ans, l'occasion de découvrir la Deûle et ses berges. La location de bateaux, de bus, de trains touristiques sera reconduite, ainsi qu'un spectacle.

Il est proposé d'inscrire un budget en dépenses un montant d'environ 130 000 € duquel bien entendu, seront déduites les subventions.

A noter également en cours de préparation, un partenariat avec les Eaux du Nord, qui envisage un soutien financier dans le cadre des fêtes de l'eau et des animations sur la thématique de l'eau sur les bateaux.

Un partenariat est également envisagé avec la société Pilotes.

Enfin, des subventions seront sollicitées auprès de la communauté urbaine et du Conseil général du Nord.

### **Festival du Polar**

La commission Coordination des politiques communes en matière scolaire, sportive et culturelle a validé l'idée de travailler avec la compagnie des Voyageurs, compagnie théâtrale de renom ayant une expérience de l'organisation de ce type de manifestation. Il est proposé que la compagnie propose un scénario en partenariat avec les villes et tous ces acteurs concernés et que se déroule un temps fort sur le week-end.

### **Développement Durable**

L'Espace Info Energie qui a fait l'objet de plusieurs séances de travail de la commission développement durable sera mis en place sur le territoire courant du premier trimestre, suite à l'appel à projet lancé fin décembre.

### **Site informatique des principaux lieux historiques des villes**

L'objectif consiste à valoriser le patrimoine de nos communes par la création de parcours patrimoniaux sur internet. Cette information pourra être relayée par l'Office du Tourisme et offrira de nouvelles perspectives de promenades à nos habitants leur permettant de découvrir ou redécouvrir leurs villes et les alentours.

Le travail a commencé fin 2010 à Saint-André, Quesnoy-sur-Deûle et Marquette-lez-Lille. Une première partie sera présentée lors des journées du Patrimoine.

### **Communication**

L'utilisation des supports kakémonos sera poursuivie pour le festival du polar, Deûle en Fête, la semaine du développement durable et les vœux du SIVOM.

Le SIVOMINFOS continuera à être édité trimestriellement.

Il est proposé de maintenir dans sa configuration actuelle le programme Deûle en fête.

En ce qui concerne l'affichage de Deûle en Fête, en accord avec la Communauté urbaine qui a pré-réservé 120 panneaux sucettes, le SIVOM réalisera des affiches à ce format. Les petites affiches ne seront plus réalisées.

**Enfin, il est proposé de conduire des assises du SIVOM lors du dernier trimestre 2011.**

### **Gestion des Archives**

Le groupe de travail propose qu'une étude sur le développement de la numérisation des archives soit menée par un spécialiste du domaine.

Il est également proposé d'inscrire l'équivalent d'un mois de salaire permettant le recrutement d'un agent pour finir l'archivage des dossiers restés avenue industrielle.

### **Numéricable**

Un audit technique, stratégique et financier est actuellement mené. En fonction des propositions formulées dans le cadre de cette étude, le SIVOM optera pour la solution qui lui est la plus adaptée. Des crédits complémentaires, voir des crédits d'assistance juridique sont à prévoir en ce sens.

### **La dotation à l'office de tourisme intercommunal du Val de Deûle**

Il est proposé de subventionner l'Office Intercommunal à hauteur de 200 000€ afin de pouvoir développer la promotion du territoire.

### **L'attribution d'une subvention à la Mission locale**

Il est proposé d'attribuer à la Mission locale une subvention d'un montant de 159 500€.

Celle-ci couvrira une partie des frais de fonctionnement de la Mission locale et participera au financement des actions destinées au public ciblé.

Pour mémoire en 2010, elle s'est élevée à 174 500€ (159 500€ + subvention complémentaire de 15 000€).

### **L'attribution d'une subvention à l'association ALPES au titre du P.L.I.E.**

La subvention au titre du P.L.I.E. pour l'année 2011 proposée est de 120 526,88€.

Cette subvention couvre une partie des frais de la structure d'animation et de gestion du PLIE et participe au financement des actions destinées au public ciblé.

Elle est calculée sur la base de 1,52 € par habitant par an des communes adhérentes au SIVOM.

### **Le soutien à la Maison de l'Emploi**

L'association ALPES au titre de la Maison de l'Emploi a sollicité une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € en 2010. Elle réitère sa demande pour 2011.

Pour Marcq-en-Barœul et La Madeleine, le montant versé à l'association ALPES les années précédentes s'élevait à 308 571€, qu'il conviendra d'intégrer au budget du SIVOM.

Les subventions prévisionnelles à la Politique de l'emploi s'élèvent pour 2011 à 748 050,88€.

### **LE CLIC**

En 2011, il est sollicité une subvention d'un montant de 15 858,80 € correspondant à un versement de 0.20 centimes par habitant (population n-1), versée conformément à la règle déterminée par le Conseil général du Nord.

<b>Subventions</b>	<b>Réalisé 2007</b>	<b>Réalisé 2008</b>	<b>Réalisé 2009</b>	<b>Réalisé 2010</b>	<b>Prévisionnel 2011</b>
Association A.L.P.E.S. P.L.I.E	116 412.60	116 412.60	116 412.6	120 738.16	120 526.88
Association A.L.P.E.S. MDE	100 000 + 122 944 (INV)	100 000	100 000+	100 000 + 23 956.03 (INV)	100 000
Association A.L.P.E.S. Mission locale	173 708	175 933.5	159 500	159 500 + 15 000	159 500
Association A.L.P.E.S. subventions versées par Marcq en Baroeul et la Madeleine					194 410.52 + 114 160.48
C.O.S. du SIVOM	2 882.05	3432.92	3 842.37	4 017.95	4 200
CLIC	Versé en 2006	15 411	15 411	15 858,80	15 858.80
Office de tourisme intercommunal	195 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Organisation Jeux intervilles	2900	2 526.65	1979,18	1 733.16	2 900
organisation question 2 champions		0	0	0	0
Autres (Espace Info-Energie et Canal Polar)	3 000	3 000			32 000
Unis cités				7 500.00	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>716 846.65</b>	<b>616 716.67</b>	<b>597145,15</b>	<b>624 348.07</b>	<b>941 556.68</b>

\*23 956.03 € de subvention d'équipement versé en 2010 en investissement (solde de la subvention, production du certificat des dépenses réalisées)

#### **4) Les recettes de fonctionnement**

Les recettes proviennent principalement de la participation des communes membres du SIVOM. Elles tiennent compte de l'adhésion de Deùlémont pour la compétence Tourisme.

**Elles tiennent aussi compte de la demande d'adhésion des villes de La Madeleine à l'emploi et au câble, de Marcq-en-Baroeul à l'emploi, au câble et au projet service civique, de Bondues au câble.**

Enfin, on y a ajouté le remboursement :

- par les communes adhérentes de la mise à disposition des agents du patrimoine (29 738.26€ en 2010).

- par l'EHPAD des charges de personnel du SIVOM liées à la gestion de la résidence (33 935.50€ au titre de 2010). Pour 2011, le montant est estimé à 16 000€ suite au transfert des charges en ressources humaines.

Les autres recettes proviennent de subventions de soutien pour Deûle en Fête.

Pour mémoire, le conseil général du Nord a apporté son soutien en 2010 à hauteur de 1500€ et la LMCU a versé 5 000€.

**Marc-Philippe Daubresse** ouvre le débat.

**Francis Chassard** pose la question des incidences financières de l'autonomie de l'Ehpad.

**Marc-Philippe Daubresse** répond que la formule de la fonction publique hospitalière semblait être la « bonne formule » mais que celle-ci pénalisait certains agents. Comme il a été garanti lors de cette étude par les élus le maintien de l'Ehpad sous statut public, une nouvelle proposition a été formulée auprès de la préfecture et du conseil général qui est celle de la mise en régie.

**Marc-Philippe Daubresse** souligne que le bureau ne veut pas augmenter la fiscalité. De fait il est effectivement important qu'à l'avenir, le SIVOM puisse bénéficier des moyens liés au câble.

**Martine Gillon** informe des difficultés rencontrées au niveau du PLIE et de la Mission locale par rapport à la diminution des subventions.

**Olivier Henno** déclare que lorsque ces politiques de l'emploi ont été créées, il y avait eu des débats en comité syndical. Il demande à ce qu'un débat stratégique se tienne au SIVOM, au comité syndical à l'échelle du territoire.

**Martine Gillon** propose que l'association ALPES prépare des simulations perspectives prenant en compte différentes hypothèses.

**Marc-Philippe Daubresse** pense que ce choix doit être vu en comité syndical et qu'il y a lieu de regarder les mutualisations possibles avec d'autres collectivités territoriales et les scénarii qui seront proposés.

## **05-11 : ADOPTION DU PRINCIPE DE FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES**

Le SIVOM Alliance Nord-Ouest délibère comme chaque année sur le principe de fiscalisation des contributions financières lors du vote du budget.

En raison du processus d'adhésion des communes de Bondues, La Madeleine et Marcq-en-Baroeul, il est demandé au SIVOM dès à présent d'adopter le principe de fiscalisation des contributions financières pour 2011.

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, adopte le principe de fiscalisation des contributions financières.**

## **06-11 : PRISE EN CHARGE PAR L'EHPAD DES CHARGES DE PERSONNELS DU SIVOM LIEES A LA GESTION DE LA RESIDENCE**

Il relève des compétences du SIVOM d'assurer la gestion administrative de la Résidence. Si aujourd'hui, la majeure partie de cette gestion est assurée directement au sein de l'EHPAD, le traitement des marchés publics et d'une partie des contrats du personnel est assuré par des agents rémunérés sur le budget principal du syndicat intercommunal.

Il est proposé de procéder à une facturation au prorata du temps passé. Le temps de travail dédié à la résidence Georges DELFOSSE ne pourra cependant pas dépasser :

- 80 % du temps de travail de l'agent en charge de la gestion du personnel ;
- 20 % du temps de travail de l'agent en charge de la gestion des marchés publics ;

Le règlement se fera sur production d'un mémoire établi par le syndicat intercommunal en décembre de chaque année et par les opérations appropriées en recettes et dépenses.

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.**

## **07-11 : SUBVENTION A LA COMPAGNIE DES VOYAGEURS**

La Compagnie des voyageurs a mis en place un festival Polar qui se déroulera au mois de mars 2011 sur le territoire intercommunal. Cette manifestation comprendra des spectacles et des expositions sur le thème du Polar, l'intervention d'écrivains nordistes, la création d'un roman photo à partir de lieux insolites situés sur le territoire du SIVOM ainsi que la mise en place d'une enquête sur le territoire.

Cette manifestation participe au développement culturel du territoire intercommunal. Par conséquent, il est proposé au comité de soutenir financièrement cette action en affectant à La Compagnie des Voyageurs une subvention de 17 000 € ;

**Olivier Henno** intervient en soulignant que ce qui est rare est cher et ce qui est cher est beau. Le programme de la manifestation envisagée est très varié.

Le coût global pour le SIVOM s'élève à 32 000 € auquel il conviendra d'ajouter les charges de communication et d'inauguration.

**Rudy Delaplace** se félicite de la mise en place d'une telle manifestation (pour laquelle il souligne l'aspect pluridisciplinaire) sur le territoire du SIVOM et pose la question des moyens de communication mis en œuvre par le SIVOM.

**Brigitte Astruc** dit qu'à ce jour une lettre d'information SIVOMinfos est à l'impression. Des affiches de François Boucq en 8m2 seront posées sur la métropole et que des kakémonos ont été prévus.

**Le comité syndical à l'unanimité des présents, accorde la subvention.**

#### **08-11: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLIC**

L'Association C.L.I.C. Métropole Nord-Ouest a été créée en juin 2005 pour coordonner l'action médico-sociale autour de la personne âgée sur le territoire du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest et des communes environnantes qui le souhaitent.

Elle est chargée d'assurer, par l'intermédiaire d'un dispositif de référence et de proximité, l'information et l'orientation des personnes âgées, des familles, des professionnels et des aidants.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM aux côtés de l'État et du Conseil Général, en contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse qu'elle en remplit réellement toutes les clauses, le SIVOM s'engage à subventionner l'Association à hauteur d'une somme qui fait chaque année l'objet d'une délibération.

Par délibération de l'Assemblée départementale lors de sa séance plénière du 10 avril 2006, la contribution financière des communes a été fixée à 0.20€ par habitant minimum.

Ainsi, le C.L.I.C. sollicite une subvention d'un montant de 15 858.80 €, soit 0,20€ par habitant, au titre de l'année 2011 (suivant les critères de population à n-1).

En raison du versement différé des subventions octroyées par d'autres organismes, l'association sollicite, conformément à l'article 4.2 de la convention, le versement d'une avance sur subvention d'un montant égal à 50% de la subvention annuelle antérieure.

En conséquence, il est proposé :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association C.L.I.C. pour 2011.
- d'autoriser l'affectation d'une subvention de 15 858.80€ à cette association ;
- d'autoriser le versement d'une avance d'un montant de 7 929,40€.

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le versement de la subvention et autorise le Président à signer la convention avec l'association CLIC.**

**La séance est levée.**